



DOSSIER

L'intégration : bilan d'étape

© istockphoto/David Marchal

FOCUS

Des commissions de recrutement pour le second degré

Secteur Second degré du SNESUP. [Page 3](#)

Nous rappelons notre attachement aux principes d'équité et de transparence dans le choix des candidats : des commissions élues composées de représentants des catégories d'enseignants concernés...

ACTION

13-19 mars

À l'initiative de la FSU, une semaine d'action pour l'Éducation

FORMER

Repenser la pré-professionnalisation

Par Jean-Louis Duchet. [Page 5](#)

Ce qui peut être enseigné en préprofessionnalisation ce sont des contenus plus théoriques...

Combattre une politique régressive



→ par Michèle Gabert,
secrétaire nationale
du SNESUP, responsable
du collectif « Formation
des enseignants »

DE NOUVEAUX PROGRAMMES POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE

Ce serait un non-événement, tant les changements de programme furent nombreux ces dernières années. Seulement, derrière ce changement-là, se profile une nouvelle conception de l'École, de l'élève et finalement du citoyen.

Le soit disant recentrage sur les fondamentaux masque la complexification des programmes (calcul du volume d'un pavé !, apprentissage du passé et du futur antérieur...). Comment pourront-ils être mis en œuvre dans un horaire hebdomadaire réduit ? L'introduction de l'instruction civique et de la morale — cette dernière envisagée comme simple soumission aux normes sociales existantes et non comme un apprentissage du bien vivre ensemble — parachève ce monument réactionnaire (voir l'analyse page 5).

Le ministre a annoncé une journée banalisée pour que les enseignants puissent faire des propositions de modifications. Il faut que dans chaque IUFM, les formateurs s'emparent de cette journée et fassent avec les stagiaires l'analyse de ces programmes, en montrant les incohérences et les contradictions. Il faut surtout dénoncer la supercherie qui veut faire croire qu'une simple réforme des programmes pourrait permettre de lutter contre l'échec scolaire. C'est faire fi de toutes les expériences, des savoirs et savoir-faire patiemment construits depuis des décennies grâce aux recherches qui ont été effectuées dans le domaine.

Cette attaque n'ouvre aucune voie vers l'avenir. Elle constitue en fait une tentative de retour à un passé mythifié et abusivement paré de toutes les vertus : l'époque au cours de laquelle on sélectionnait énergiquement les enfants susceptibles d'intégrer la classe de sixième... Ce n'est pas de cette nostalgie discriminante et passéiste que le pays a besoin, mais d'une politique ambitieuse de lutte et contre les inégalités en faveur d'un nouveau développement de l'École de la République.

DES INQUIÉTUDES LIÉES À L'INTÉGRATION ET À LA MASTÉRISATION ANNONCÉE DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

De nombreux collègues s'interrogent sur leur devenir en IUFM avec le débat ouvert sur les masters, certains allant même jusqu'à croire qu'ils devront passer eux-mêmes un master ou retourner dans le second degré ! Déjà de pareilles angoisses étaient apparues au moment de la création des IUFM parmi les formateurs des Écoles Normales qui s'interrogeaient sur leur devenir dans un institut universitaire. Que chacun se rassure : l'université est habituée à travailler avec des professionnels qui n'ont pas le diplôme pour lequel ils interviennent. De plus, pour les formateurs qui le désireraient, la VAE (valorisation des acquis de l'expérience) devrait permettre d'obtenir tout ou partie de ce diplôme. Il faut en effet que l'intégration à l'université soit pour les collègues volontaires, une opportunité pour leur permettre de valoriser leur expérience professionnelle.

LA DÉMOCRATIE EN PANNE DANS LES IUFM INTÉGRÉS

Dans de nombreux IUFM intégrés, dont les statuts ont été votés et le Conseil d'école élu, les administrateurs provisoires sont toujours en place, le ministère ne déclarant pas le poste vacant. Des décisions continuent ainsi d'être prises sans consultations des instances élues. Le SNESUP intervient auprès du ministère pour que soit mis un terme à cette situation par la publication des postes. Loi LRU, rapport Pochard, dotation horaire des lycées et collèges et maintenant réforme de l'école primaire, c'est l'ensemble du système éducatif français, de la maternelle à l'université qui est concerné par un puissant mouvement réactionnaire.

Le SNESUP appelle les enseignants et enseignants chercheurs à rendre solidaires leurs luttes et leurs votes. Les collègues des IUFM intégrés ont pleinement contribué aux bons scores des listes de contestation de la LRU à Dijon, Paris 4, Créteil. La FSU a décidé d'une semaine d'action « éducation » du 13 au 19 mars. Les IUFM doivent être présents dans ces mobilisations. Devant de pareilles attaques, **Résister et Se battre** sont un devoir pour chaque formateur.

SOMMAIRE

FOCUS

ENQUÊTE PISA Page 3

COMMISSION
DE RECRUTEMENT
Page 4

ÉCOLE PRIMAIRE :
LA RÉFORME Page 5

FORMER

REPENSER
LA PRÉPROFESSION-
NALISATION
Page 6

DOSSIER

L'INTÉGRATION :
BILAN D'ÉTAPE
Page 7

VOIX DES IUFM

MARSEILLE MANGE
SON PAIN NOIR
GRENOBLE FAIT DE
LA RÉSISTANCE
Page 15

ENVIE DE LIRE

FORUM APS-EPS
Page 16

PISA

→ par Paul Stolze, IUFM de Lorraine

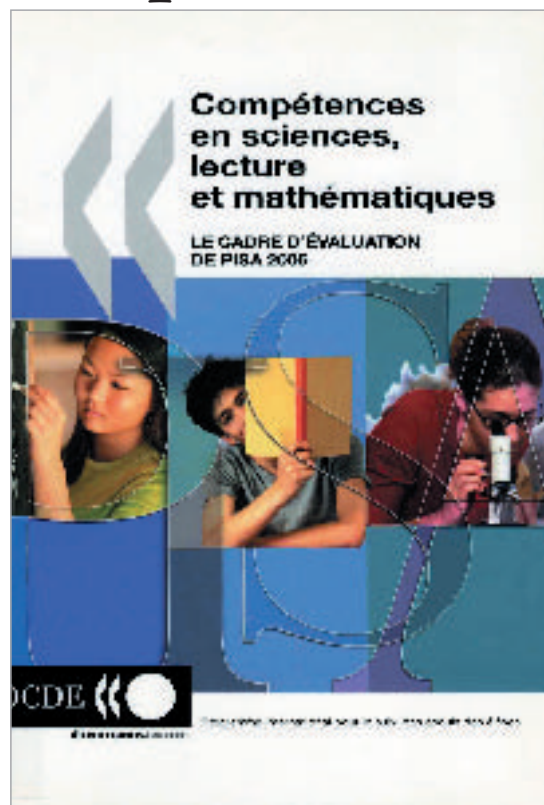
Analyse de l'enquête PISA 2006

L'enquête PISA (Program for International Assessment) de 2006, qui portait sur les compétences en sciences, lecture et mathématiques, a donné des résultats décevants pour la France. Elle est en recul par rapport à l'enquête précédente et régresse dans le classement des pays développés. D'où des titres alarmistes de la presse sur la qualité de l'enseignement obligatoire en France. PISA est d'abord un programme de recherche internationale avec des évaluations cycliques, à partir de 2000. PISA concerne des « élèves » de 15 ans, âge qui est considéré comme le premier passage de l'école à la vie active. L'enquête n'évalue pas les acquis scolaires proprement dits mais leur réinvestissement dans la vie quotidienne.

Il convient donc de bien situer ces enquêtes. C'était au départ un travail destiné aux chercheurs pour examiner des questions difficiles comme : qu'est-ce que savoir lire ? comprendre des textes variés (narratifs, documentaires...), développer des connaissances par la lecture ; prendre plaisir à lire... Qu'est-ce qu'un niveau de compréhension : simple prise d'informations, ou interprétation du texte ?... Car la lecture a des buts variés : un texte à usage personnel risque d'être mieux lu, car mieux investi, qu'un texte impersonnel (les « illettrés » savent souvent lire les petites annonces qui sont pourtant difficiles à lire).

Mais très vite cet outil de recherche est devenu un outil d'évaluation pour les médias... et peut-être les décideurs. La Finlande est montrée en exemple et devient l'objet de reportages, de visites de responsables pour y trouver des « recettes » de réussite.

Cela pose bien le problème de ces enquêtes qui sont détournées de leur fonction première qui est heu-



ristique. Se pose aussi la question des domaines évalués (il n'y a pas d'enquête sur la maîtrise d'une langue étrangère) et celle des sous-domaines : on étudie la compréhension de texte, pas sa production ; en mathématiques, une place importante est faite à la géométrie dont l'usage dans la vie quotidienne est mince...

MAIS CES ENQUÊTES RÉVÈLENT DE RÉELS PROBLÈMES

Pour la France, ces résultats décevants et en baisse sont cohérents avec d'autres enquêtes : PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) qui étudie la lecture au niveau CM1, âge où l'élève passe de la lecture à apprendre à la lecture pour apprendre ; le rapport du HCE de 2007 qui pointe les élèves en difficulté en France au primaire ; le livre de D. Manesse et D. Cogis sur l'orthographe qui montre une forte dégradation entre 1987 et 2006, en explicitant les raisons, notamment les nombreuses nouvelles missions confiées à l'école primaire aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

O. Manesse ; D. Cogis (2007) : *L'orthographe à qui la faute ?* (ESF).

Revue Française de Pédagogie, n° 157, octobre-décembre 2006.

Éditions de l'OCDE (2006) : *Compétences en sciences, lecture et mathématiques.*

Le cadre de l'évaluation PISA 2006.

SECOND DEGRÉ

Des commissions de recrutement pour les enseignants du second degré

→ par le Secteur second degré du SNESUP

L'intégration des IUFM à l'université doit être l'occasion pour créer des commissions spécifiques pour le recrutement des enseignants second et premier degrés



© istockphoto/Uriy Panyukov

Malgré leur intérêt, ces enquêtes sont détournées : destinées à la recherche elles sont devenues un outil d'évaluation qui n'est pas « critiqué »

► d'hui, ce qui réduit le temps consacré à l'orthographe qui est pourtant bien enseigné en primaire et au collège...

LA CONVERGENCE DE CES RÉSULTATS EST CONFONDANTE

En outre, l'enseignement français et ses modèles doivent être interrogés. Pour la compréhension de texte, l'enquête PISA tient compte de l'usage des informations contenues dans les textes et de l'usage des connaissances de l'élève extérieures au texte. Cela pose des questions de fond : comment comprend-on un texte ? Et quel texte : narratif, informatif... ?

Malgré leur intérêt, ces enquêtes sont détournées : destinées à la recherche elles sont devenues un outil d'évaluation qui n'est pas « critiqué ».

Il convient donc de prendre PISA pour ce qu'il est au départ : un outil d'analyse et de recherche qui devrait permettre la recherche sur des questions fortes : quels sont les savoirs mathématiques utiles dans la vie sociale ? Comment mesurer la compréhension d'un texte ? Ce n'est pas un outil à rejeter (ex. : dans l'enquête 2006, la lecture sur la variation du niveau du lac Tchad est fort bien faite), mais à bien lire.

Au moment où les comités de sélection, prévus par la LRU, vont se mettre en place, il est utile de préciser nos revendications quant au choix des personnels enseignants de statut second degré qui seront affectés dans les établissements d'enseignement supérieur (actuellement environ 14 000 professeurs).

Tout d'abord, nous rappelons notre attachement aux principes d'équité et de transparence dans le choix des candidats : des commissions élues composées, notamment, de représentants des catégories d'enseignants concernés devraient pouvoir les garantir. Il est donc nécessaire d'obtenir officiellement la constitution de telles commissions dans chacun des établissements où ces personnels ont vocation à exercer. Il faut rappeler que les candidats concernés sont toujours des collègues fonctionnaires et qu'il ne s'agit donc pas de leur recrutement mais de leur affectation. Ces postes, soulignons-le, peuvent être pourvus par des professeurs agrégés ou certifiés (voire AE ou PLP).

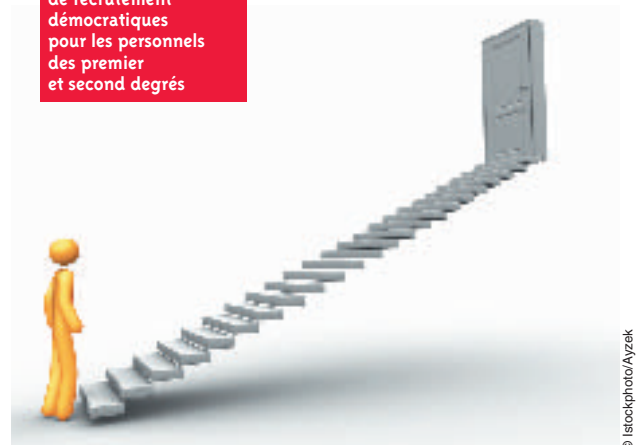
Ensuite, il nous appartient de faire appliquer la réglementation actuelle en soulignant que la campagne d'affectations conduite chaque année par le ministère est une des étapes du mouvement national déconcentré (jugement du Conseil d'État). Cette étape terminée, la vacance des postes ainsi libérés dans le secondaire est automatiquement prise en compte dans les opérations suivantes du mouvement. Si pour le secondaire, les FPM (formations paritaires mixtes) sont consultées, pour le supérieur ce sont les commissions administratives paritaires nationales compétentes (des certifiés et des agrégés) qui devraient l'être avant l'établissement des arrêtés de nomination ! Cette dernière disposition, qui n'est que trop rarement mise en œuvre, permettrait pourtant de garantir et de valider les

travaux des commissions d'établissements.

En ce qui concerne les IUFM, des commissions sont en place dans les établissements. L'intégration et la mise en place de la LRU ne doivent pas conduire à leur disparition. Les statuts de l'école intégrée doivent mentionner leur existence et le règlement intérieur définir leurs missions et préciser leur mode de désignation. En l'inscrivant dans les statuts, les personnels obtiennent l'assurance qu'une telle commission existera réellement au sein de l'IUFM. Mais ce n'est pas une garantie suffisante. Il faudra ensuite se montrer vigilant pour que sa composition respecte la démocratie et ne soit pas seulement un outil au service de la direction.

Des commissions élues, composées, notamment de représentants des catégories d'enseignants concernés, devraient pouvoir garantir équité et transparence

Exiger des commissions de recrutement démocratiques pour les personnels des premier et second degrés



© istockphoto/Ayzeik

Pour l'avenir, le syndicat met en débat auprès de ses adhérents la question de l'existence d'une commission unique par université pour les personnels du second degré (regroupant la commission IUFM et celle de l'université). Les représentants des personnels concernés devraient y être largement présents. Donnez votre avis à second.degre@snესup.fr

Instrumentaliser l'école primaire ?

Après la loi LRU sur l'université, les rapports Geoffroy et Pochard, avant de s'attaquer au collège unique, le gouvernement réforme l'école primaire... un retour à l'époque de Falloux !
→ par Michèle Gabert, secrétaire nationale du SNESUP

Dans son discours de Périgueux, le président de la République a annoncé une réforme de l'école primaire. Le mercredi suivant, le Ministre de l'Education Nationale annonçait la refonte des programmes de l'école primaire et en livrait les grandes lignes. Par ailleurs, en consultant divers sites : J.-P. Brighelli, M. Delord, M.-Ch. Bellostta..., on apprend que le ministre a reçu ces représentants d'une certaine idée de l'école. La réunion se serait tenue à l'initiative du ministre qui aurait écrit dans sa lettre d'invitation : « d'une manière récurrente des voix se font entendre pour stigmatiser la faillite de l'école républicaine et la destruction programmée de l'enseignement des disciplines du cours préparatoire au lycée... ».

À lire le compte rendu que fait J.-P. Brighelli de la réunion avec le ministre, on appréciera les idées qui ont été avancées. Nous en livrons ici un florilège qui permet de mesurer l'ampleur du désastre que ces idées mêmes annoncent.

« La liberté pédagogique sera totale à ceci près qu'elle fonctionnera dans les bornes étroites de programmes exemplaires » ; « Contre les séquences qui encouragent une transversalité délétère, contre la transversalité du français en primaire » ; « Le par cœur est essentiel ne serait-ce que pour établir une culture de l'effort » ; « Ne faudrait-il pas refaire des classes de filles pour les protéger de l'a priori négatif que trop de garçons ont sur les études et la réussite ? » ; « La pédagogie passe pour une science alors qu'elle est un art » ; « Calcul, lecture, écriture doivent devenir des actes réflexes et il faut s'en donner les moyens » ; « Michel Delord s'inquiète de savoir si la réforme projetée serait vraiment appliquée, et appuya l'idée de passer par l'opinion publique » ; « ... quand on cessera d'user d'une langue de bois et qu'on ne s'interdira plus de dire que certains enfants ont de vraies difficultés structurelles ».

À propos de la maternelle, « le ministre rêva tout haut à la question qui fâche, celle du rôle exact des maternelles, se demandant s'il était sage de décréter l'entrée obligatoire de l'école avant 5 ans – que fait-on avant, très souvent, sinon de la garderie, de la sieste améliorée et du colmatage d'accidents urinaires ? » Et la conclusion : « ce bref compte rendu peine à dire la richesse des échanges » !

Du discours du Président de la République à ces propos de blog en passant par la présentation des pro-



Le curé maniait le fouet et le catéchisme, alors que l'instituteur se référait à Voltaire. C'était en 1850 !

grammes par le Ministre, les mêmes idées sont reprises. Fondamentalement, le rôle de l'école est redéfini. C'est une véritable remise en cause de ce qu'était jusqu'alors l'École de la République : un lieu de socialisation, un lieu de lutte contre les inégalités sociales et un lieu d'apprentissage. Que nous annoncent le discours du président et celui du ministre : l'école devrait renoncer à son ambition de dispenser un enseignement qui s'adresse à l'intelligence de TOUS les enfants. Ce que ces déclarations souhaitent c'est une éducation à deux vitesses : à ceux qui n'ont que l'école seront réservés les apprentissages par cœur, les activités mécaniques, le catéchisme (laïque ? quand on compare entre eux les discours présidentiels on a du mal à savoir où il veut en venir). Les autres enfants tireront parti de leur milieu pour développer leur esprit critique, leurs capacités de réflexion. Bref, l'école serait destinée à préparer une société bien réglée : les uns auront été formés à la docilité, à la passivité, à la simple réception des connaissances. Les autres apprendront à se repérer et à prendre des décisions, bref à développer des capacités intellectuelles qui les rendront indépendants ; mais c'est en dehors de l'école

que ces derniers apprendront cela.

Le modèle pédagogique qui est proposé c'est celui de l'époque où l'école devait donner quelques rudiments à une population destinée à arrêter très tôt sa scolarité, tandis qu'en parallèle une éducation plus exigeante était réservée à la petite élite qui fréquentait le lycée dès les petites classes.

De ce qui précède, on arrive tout naturellement à de nouveaux programmes, recentrés sur les fondamentaux (MEN). Ces programmes constituent un simple retour aux programmes d'avant Jules Ferry et la III^e République, ceux de Falloux et de Thiers : lire, écrire, compter. N'oublions pas qu'à l'époque, ils firent appel aux curés pour enseigner la morale et protéger l'enseignement des instituteurs socialistes, fomenteurs de révolution.

« Peu m'importe la méthode » déclare le Président de la République à Périgueux, seul le résultat compte. Des évaluations sont prévues à différents niveaux du primaire pour des élèves qui sont responsabilisés dans leurs apprentissages. Les enseignants, quant à eux, seront évalués tous les deux ans selon le « mérite » qui sera mesuré à la réussite des élèves.

La place de la maternelle est fragilisée. Rien n'est dit à son sujet dans le discours de Périgueux qui ne la cite qu'une fois. Entre délice, et stupeur on a lu ce qu'en dit J.-P. Brighelli sur son blog.

À la question posée dans le titre, risquons quelques hypothèses en guise de réponse :

– parce que le gouvernement s'appuie sur l'opinion publique plutôt que sur les spécialistes et la recherche,

– parce que, argumente le MEN, la plupart des réformes ont porté sur le collège et qu'il faut maintenant les faire porter sur la base.

Quel mépris envers les personnels, tous les personnels, que de laisser croire qu'un changement de programme, énième changement, va réduire l'échec scolaire.

Invités à cette réunion, les responsables du GRIP ont déjà rédigé des « programmes » qui sont disponibles sur leur site (aller consulter leur « catéchisme » en tapant [slecc.rtf](http://media.education.gouv.fr/file/02_fevrier/24/3/BOEcolePrimaireWeb_24243.pdf) sur Google).

Les nouveaux programmes de l'école primaire (qui ne sont pas passés devant le CSE) sont consultables sur le site : http://media.education.gouv.fr/file/02_fevrier/24/3/BOEcolePrimaireWeb_24243.pdf

Repenser la préprofessionnalisation

L'intégration à l'université doit conduire à repenser et développer la préprofessionnalisation. Jean-Louis Duchet, professeur à l'université de Poitiers fait état de la démarche entreprise au sein de son université.

JEAN LOUIS DUCHET, VOUS ÊTES DOYEN DE LA FACULTÉ DE LETTRES ET LANGUES ET VOUS AVEZ ÉLABORÉ UN PLAN DE FORMATION DANS LEQUEL VOUS AVEZ INTRODUIT DES UE DE PRÉPROFESSIONNALISATION, QUELLE EST LA STRUCTURE QUE VOUS PROPOSEZ AUX ÉTUDIANTS ET QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

L'UFR a structuré le domaine de formation en Arts, Lettres et Langues en 5 mentions : lettres modernes et classiques, langues étrangères appliquées (LEA), arts du spectacle, langues littérature et civilisations étrangères (anglais, allemand, espagnol, italien, portugais) ; la cinquième mention, Sciences du langage ne commence qu'en L3 et présente d'ailleurs un intérêt certain pour les futurs professeurs des écoles.

Nous avons construit une structuration commune de la licence en 6 semestres et en 5 UE, qui sont normées en termes d'horaire de formation et de poids en ECTS :

- deux UE fondamentales de 60 et 72 heures, soit au total 132 heures ;
- une UE de tronc commun, comprenant 30h d'informatique et l'élaboration d'un projet personnel et professionnel de l'étudiant lors des trois premiers semestres ;
- deux UE 4 et 5, pour étudier une discipline mineure dans les trois premiers semestres, et pour une préprofessionnalisation dans les trois derniers semestres.

La mise en place du PPPE (projet personnel et professionnel de l'étudiant) permettra à l'étudiant de s'informer et de réfléchir sur les débouchés professionnels de sa formation et pourra lui donner suite dans le parcours de préprofessionnalisation des trois semestres suivants. L'étudiant soutiendra un rapport devant un jury. Il préparera aussi le C2i.

LES UE 4 ET 5 PROPOSENT DIFFÉRENTS PARCOURS ; LESQUELS ?

L'UE 4 commence après les trois premiers trimestres et se déroule en trois semestres : il s'agit d'un parcours :



Assurer une cohérence de la formation entre les UFR et l'IUFM

Nous souhaitons créer des équipes communes IUFM/universitaires de la composante universitaire en charge de chaque licence pour construire la préprofessionnalisation

- soit sur la poursuite d'une mineure (par exemple en Sciences humaines, en Histoire...) ;
- soit en renforcement de la majeure ;
- soit par une préprofessionnalisation, comme celle prévue pour les futurs maîtres.

Le parcours de poursuite d'une mineure est destiné à élargir la culture générale des étudiants.

Celui de renforcement disciplinaire de la majeure a pour objectif de préparer au CAPES tel qu'il est aujourd'hui c'est-à-dire essentiellement disciplinaire. On pourrait concevoir d'étendre l'épreuve professionnelle actuellement centrée sur la didactique théorique vers la mise en œuvre dans l'activité didactique disciplinaire de l'enseignant.

Dans le cadre du continuum de formation, il paraît évident qu'il faudrait revoir les épreuves du concours.

Le parcours de préprofessionnalisation est destiné à ceux qui se destinent à passer le concours du professorat des écoles (CERPE) qui concerne de nombreux étudiants de notre faculté.

L'UE 5 y est consacrée après les trois premiers semestres comprenant une UE de découverte au premier semestre et une UE libre aux second et troisième semestres.

Il y a ensuite en UE 5 trois semestres de préprofessionnalisation, soit trois UE successives de 60h sur 3 semestres (pour un total de 180 heures).

QUELS EN SERAIENT LES CONTENUS ?

Les contenus devront s'inscrire dans le continuum de S4 (48 semestre) à T1. Le cahier des charges prévoit ce continuum mais il nous reste à le travailler pour assurer une cohérence de la formation entre les UFR chargées de la formation de licence et l'IUFM.

Ce qui peut être enseigné en préprofessionnalisation ce sont des contenus plus théoriques sur la connaissance du système éducatif, la philosophie de l'éducation, la psychologie. Dans les années de formation à l'IUFM des PE 2 et T1, la didactique et la pédagogie doivent être plus directement liées aux situations de classe.

QUEL LIEN AVEC L'IUFM, EXISTE-T-IL DES GROUPES DE TRAVAIL ?

Nous souhaitons créer des équipes communes IUFM/universitaires de la composante universitaire en charge de chaque licence pour construire la préprofessionnalisation. Il nous faut faire un inventaire de nos compétences et prévoir des groupes de travail qui allient les universitaires, les formateurs de l'IUFM et les professionnels.

La question des contenus communs aux formations pour les PE et PLC doit être abordée mais également la question des répartitions des volumes horaires dans un même objectif, celui d'améliorer la façon dont les étudiants construisent leurs choix, se préparent au concours, tout en veillant à ce qu'ils ne s'enferment pas dans un parcours.

Dans le cadre du continuum de formation, il paraît évident qu'il faudrait revoir les épreuves du concours

DOSSIER



© Istockphoto/Dan Tero

L'intégration : bilan d'étape

Au 1^{er} janvier, tous les IUFM métropolitains, à l'exception de celui d'Alsace, ont intégré une université. Le présent dossier dresse un premier bilan de cette intégration, pointe ce qui a changé et montre comment les personnels ont vécu cette période.

Ces premiers mois d'intégration ont apporté ici et là, quelques mauvaises surprises : le budget de l'IUFM de Reims a été modifié sans avis du Conseil d'École ; des protocoles d'accord sont écrits au niveau de l'académie d'Orléans-Tours entre rectorat et universités sans concertation avec l'IUFM intégré (source AEF).

Cela est probablement dû à une méconnaissance des textes réglementaires par les universités, et au fait que nombre de présidents ont l'impression que la loi LRU leur accorde une liberté totale, en dehors de toute règle.

D'ores et déjà, d'énormes différences existent d'une École/Institut à l'autre, et il sera difficile de maintenir, à l'avenir, une cohérence natio-

**Dossier
coordonné
par**

**Thierry Astruc,
IUFM de Nice**

nale des formations, qui ont vu ces deux dernières années diminuer le poids de la formation et des IUFM dans le cursus des maîtres stagiaires. Le statut des Centres de Ressources Documentaires, l'animation pédagogique et culturelle des centres départementaux, le contenu et l'importance de la préprofessionnalisation en Licence dans les universités qui dépendent de l'académie sont autant de points où les différences sont désormais gigantesques. C'est l'identité même des IUFM qui en est modifiée, et pas forcément dans un sens souhaitable pour ses missions.

L'action syndicale est donc plus que jamais nécessaire pour entraver les dérives autoritaristes locales et l'émiettement des formations.



Une nouvelle gouvernance

→ par Thierry Astruc

Avec l'intégration des IUFM dans les universités, qui a consisté à transformer un établissement public à caractère administratif (EPA) en une sous-entité (école interne type L713-9) d'un établissement public à caractère scientifique et technique (EPST), la gouvernance change en profondeur du fait de la perte d'autonomie de l'établissement. Nous allons essayer de comprendre de quelle manière.

I. LES RESTES DU MONDE

1. Le recteur

Premier changement d'importance : le statut du recteur.

En intégrant l'université, les IUFM gagnent un chancelier et perdent par conséquent un Président de Conseil d'École : le recteur.

Celui-ci reste cependant le représentant de l'employeur pour les stagiaires ; et ses services, par le biais des inspecteurs, évaluent et valident les années de stage. Cela lui permet, dans tous les IUFM, de désigner un nombre important des membres extérieurs du Conseil d'École (CE).

Mais cette procédure laisse un problème en suspens : quand quelqu'un voudra contester une quelconque nomination de ces membres par le recteur/représentant de l'employeur, il devra, avant d'écrire au tribunal administratif, adresser un recours gracieux au recteur/chancelier.

2. L'université intégratrice...

et les autres

Plus d'autonomie pour l'IUFM : il ne reste au terme de l'article 713-9 qu'une certaine indépendance financière, mais sans contrainte particulière. Cette situation conduit certains administrateurs provisoires à se battre pour obtenir des délégations de signature, et d'un IUFM à l'autre les situations sont très différentes. Il y a un échelon de plus : toute décision, tout vote doit être validé par les instances de l'université intégratrice.

Les directeurs d'IUFM vont devoir s'investir sérieusement dans le fonctionnement de celle-ci, ce qui ne va pas manquer de remplir leur agenda ! En effet, le directeur devra participer au Comité de direction (en plus du sien), au Conseil d'Administration (en plus de son CE), à pratiquement la totalité des CEVU (en plus de son CSP) et une grande

partie des Conseils Scientifiques (défendre la recherche en éducation ne sera pas le plus facile).

De plus, il devra assister au Comité Technique Paritaire d'établissement (s'il veut s'occuper de la gestion et de la carrière des personnels BIATOS et PRAG), au CHS (en plus de sa sous-section qui est presque obligatoire). Chacun de ses choix va devoir être défendu auprès des instances compétentes de l'université. Cela demande beaucoup de temps et une excellente connaissance des dossiers, car cette partie-là de la tâche ne peut pas être déléguée : c'est lui qui doit être présent.

En fait, le travail du directeur d'IUFM est beaucoup plus important que celui d'un autre directeur d'unité de type L713-9 : il a beaucoup plus d'interaction avec l'extérieur.

Car en plus de cet emploi du temps chargé dans son université intégratrice, en plus de ses relations poussées avec les services rectoraux, il va devoir aussi s'investir dans les autres universités de son académie : au niveau des plans de formations, des diplômes communs, et tout simplement de la préprofessionnalisation en Licence. Et il devra le faire sous le contrôle de son président d'université, qui au nom de la loi LRU va tout faire pour garder son autonomie, dans le cadre de la concurrence (loi du marché quand tu nous tiens). Évidemment, la loi LRU a aiguisé les appétits de pouvoir, et les luttes politiques ont commencé depuis août dans nombre d'universités. L'IUFM est une composante importante des universités, et apporte un nombre d'électeurs non négligeable dans certains

L'IUFM est une composante importante des universités, et apporte un nombre d'électeurs non négligeable dans certains collèges

collèges. Seul lien visible de l'IUFM avec l'extérieur, on peut parier que bon nombre de directeur d'IUFM ont été démarchés par les prétendants à la présidence.

3. Les collectivités territoriales

Le changement principal ici provient du fait que le directeur d'IUFM aura moins de poids vis-à-vis des collectivités territoriales, et devra passer systématiquement par son président d'université (duquel il peut recevoir ou non délégation) et/ou par le recteur.

On peut imaginer que sa tâche va de ce fait être compliquée, et nécessiter plus de lobbying. Prenons l'exemple du plan État-Région. Jusqu'à l'an dernier, l'IUFM émergeait directement, et intervenait comme interlocuteur dans les négociations. Il va falloir maintenant passer par le biais des instances universitaires. Et si celles-ci décident de placer en dernière priorité la construction ou l'extension d'un bâtiment de l'IUFM (au hasard dans un autre département), il y a fort à parier que le recteur/employeur et le directeur d'IUFM auront beaucoup de difficultés à faire valoir leur position. Cet exemple vaut d'ailleurs dans les deux sens : peut-on être sûr qu'un Conseil Général, propriétaire d'une partie des bâtiments de l'IUFM, accepte de subventionner une université d'un autre département ? Et passons sur le fait de savoir ce qui se passera lorsqu'une université décidera, unilatéralement, de fermer tous les centres de l'IUFM dans un département !

Pour résumer, dans la majeure partie des cas, le directeur d'IUFM est le seul interlocuteur visible pour ses partenaires, même si dans nombre de cas, il peut se faire aider par ses directeurs adjoints/chargés de missions.



Le directeur d'IUFM devra assurer de nombreuses interactions avec l'extérieur

© istockphoto/Aytek



Le directeur devra gérer de nombreuses interactions avec l'extérieur

© istockphoto/Webphoto/Grapher

breuses manœuvres, et on devrait voir régulièrement des directeurs mis en minorité sur ce point. Notons au passage que le choix des personnalités extérieures est crucial.

Deuxième point : nous allons avoir droit au retour d'un discours usé jusqu'à la corde, mais qui est toujours aussi efficace. « Pour que l'IUFM soit fort dans les négociations vis-à-vis de l'université et de l'extérieur, il faut un directeur fort. Si le CE ne vote pas correctement, c'est tout l'IUFM qui est affaibli » discours qui permettra, n'en doutons pas de faire passer quelques couleuvres !

La tradition de nos collègues du second degré est de ne pas voter les budgets, ce qui n'a pas une grande incidence dans les établissements du second degré. Il n'en n'est pas de même pour le supérieur et le renforcement du poids des personnels et des usagers dans le CE va donner lieu à beaucoup de changements de ce point de vue.

II. L'ÉCOLE INTERNE

Le corollaire du paragraphe précédent, est que, pour avoir un certain poids, le directeur doit apparaître comme un homme fort. Or, dans certains IUFM, il a été élu contre l'avis des personnels !

Quel que soit l'IUFM, le directeur va s'entourer d'un comité de direction, composé de directeurs adjoints, de chargés de mission, de son responsable administratif, et éventuellement d'un responsable financier et d'un chef du personnel. Il n'y a pas de grand changement ici.

De plus, il peut être aidé par les directeurs de départements (disciplinaires ou interdisciplinaires, souvent élus) et éventuellement des chefs de centre (on y reviendra). On peut d'ores et déjà détecter quatre changements majeurs.

1. Le coût de la gouvernance

Primes administratives (Décret 90-50), Primes à Responsabilités Pédagogiques (Décret 99-855) : toutes doivent être validées, aussi bien au niveau de l'université (CA, CA restreint, etc.) que par la chancellerie. L'aspect positif est qu'il y aura nécessairement plus de transparence qu'aujourd'hui, et que les organigrammes, qui nous ont souvent fait défaut, devraient être mis à jour en même temps que les budgets prévisionnels.

L'aspect négatif est la lourdeur que cette procédure entraîne, et le nombre de blocage potentiel qu'il pourra y avoir.

2. La gestion des IATOS

Pour ce point, tout est différent d'un

IUFM à l'autre, et d'un service à l'autre. On peut quand même distinguer plusieurs points :

— Des services ont été mutualisés au niveau de l'université intégratrice. Le directeur devra prendre du temps pour négocier avec le chef de service correspondant. Puis prendre du temps pour lui expliquer et trouver une solution pour les centres qui ne sont pas situés au même lieu géographique que l'université. Notons que d'ores et déjà, dans certains IUFM, des services sont mutualisés avec l'université pour certains sites départementaux mais pas pour d'autres (espaces verts, ressources informatiques) ce qui ne manquera pas de créer de beaux casse-tête.

— Les BIATOS ne sont pas affectés sur l'IUFM mais sur l'université intégratrice. Les mutations internes, et plus généralement la gestion de carrières des personnels éloignés de l'université risque fort de poser de nombreux problèmes.

— La gestion des postes ne sera pas simple : avec la LRU, les universités vont avoir tendance à augmenter le niveau de qualification des BIATOS et à externaliser au maximum les services (entretien, restauration, espaces verts, gardiennage...). C'est un changement fondamental pour nous. Prenons juste un exemple : nombre d'IUFM ont encore les postes de gardiens/concierges, quelquefois rémunérés par les Conseils Généraux. Les instances universitaires en comprendront-elles l'intérêt ?

Seul l'avenir nous dira comment cette gestion va évoluer. Mais on peut parier que beaucoup de temps et d'énergie seront perdus dans cette affaire.

3. Les relations du directeur avec le CE (et son président)

Ici, il faut d'abord distinguer les pressions qui vont s'exercer sur le directeur.

Premier point : la durée du mandat du directeur ne coïncide pas avec celle des conseillers d'école. Le terme cohabitation va donc réapparaître périodiquement dans notre vocabulaire.

Le directeur ne choisit pas son président de conseil, et il n'est plus imposé par les textes comme avant. L'élection du président sera donc propice à de nom-

4. Les chefs de site (ou centre)

C'est ici qu'ont lieu les plus grands changements, et qu'il y a la plus grande disparité. Cette fonction est occupée suivant les IUFM, par des gestionnaires IATOS (ingénierie quand tu nous tiens), par des directeurs adjoints décentrés, par des directeurs adjoints sur place, ou des enseignants ou des inspecteurs désignés conjointement par le conseil de centre et le directeur dans d'autres endroits.

On a déjà vu que leur travail administratif ne va pas être simple.

Mais, leur rôle va bien au-delà de cela : ils sont au cœur de l'animation pédagogique et culturelle locale. Sans cette animation, les IUFM vont devenir comme les universités : des lieux sans âme où la majeure partie des étudiants est anonyme. Et c'est probablement cela le plus grand danger de l'intégration : la perte d'identité des IUFM, en plus de l'amoinissement de la formation dans le cursus des futurs maîtres.

Il me reste une petite question et je m'en voudrais de ne pas vous la faire partager : quel est le coût réel de la mise en place de la réforme de l'intégration à l'université ?

Au budget annuel de l'État, donc d'un pur point de vue comptable, c'est facile, c'est zéro.

Mais, en réalité, ce coût est énorme. Le temps passé, en réunion, pour mettre aux points statuts et règlements intérieurs, en négociation avec les universités, le rectorat, les collectivités locales vous donne des vertiges si vous y pensez. Et je ne parle pas du coût des nouveaux logiciels et des déménagements ! Cela doit se chiffrer en millions d'euros.

Et comme la mise en place de toutes les réformes se passe de la même manière, comme depuis 1997 et la réforme Bayrou, nous avons eu droit dans les universités à une réforme majeure par an, je ne suis pas loin de penser que le coût global de tout cela se chiffre en année de fonctionnement de l'université. Est-ce qu'au moins des études d'impact ont montré qu'il y avait la moindre amélioration ?



L'avis des collègues de Créteil

Chaque intégration est différente. Elles dépendent des personnalités des recteurs, des présidents d'université et des rapports de forces que les personnels parviennent à créer.

→ propos recueillis et mis en forme par Sylvie Pugnaud, IUFM de Créteil



Les personnels ont participé au processus d'intégration

LA MARCHÉ À L'INTÉGRATION

Au mois d'octobre 2006, notre Recteur Bernard Saint Girons, nous a annoncé que, contrairement à ce qu'il nous avait dit avant l'été, il souhaitait avec notre directeur Didier Geiger que nous fassions partie de la première vague des intégrations pour être maîtres du processus. Il a proposé que l'Université intégratrice soit Paris 12 qui avait déjà manifesté son souhait de nous intégrer alors que les trois autres universités de l'académie (Paris 8-Saint Denis, Paris 13-Villetaneuse et Marne-la-vallée) ne semblaient pas intéressées.

Paris 12 est une université généraliste et c'est un point qui paraissait intéressant.

M. Saint Girons, en accord avec Mme Bonnafous, présidente de Paris 12, s'est engagé à mettre en place une large concertation et à faire réellement participer les personnels au processus par la création de diverses commissions faisant une large part aux élus au CA et CSP : commission des statuts, commission de concertation avec les autres universités... Ces commissions ont effectivement été mises en place et ont fonctionné. Nous avons pu nous y exprimer et certaines de nos demandes ont été prises en compte en particulier sur les statuts.

Cette période jusqu'à la décision finale de l'intégration à Paris 12 a été très violente

Mais ce que n'avait pas prévu M. Saint Girons c'est la violente réaction de certains enseignants de Paris 8 et de Paris 13 qui ont tout à coup réalisé que l'intégration de l'IUFM voulait dire des postes sur lesquels Paris 12 aurait la main et une possible captation d'étudiants se destinant à passer les concours de recrutement d'enseignants.

Cette période jusqu'à la décision finale de l'intégration à Paris 12 a été très violente. Il est dommage qu'un protocole avec les autres universités n'ait pas été négocié avant d'annoncer le choix de Paris 12 pour éviter cet inutile conflit avec celles-ci.

Finalement le décret d'intégration a été signé le 1^{er} mars. Nous avons refusé de voter les statuts n'ayant pas réussi à faire bouger le 20-20 au CE imposé par le ministère ce qui donne une trop grande part aux diverses personnes nommées par le Recteur.

Le CA de Paris 12 a adopté nos statuts.

Depuis le 1^{er} mars nous avons un administrateur provisoire, notre ancien directeur, et si jusqu'au mois de juillet les engagements de M. Saint Girons de réunir l'ancien CA et de le consulter ont été tenus, ce n'est plus le cas depuis le mois de septembre. Le CE est élu depuis le 22 novembre mais ne se réunira pour la première fois que le 1^{er} février soit 11 mois de statut provisoire !

Pendant cette période ont été mis en place les nouveaux plans de formation obéissant au cahier des charges avec un fonctionnement bien peu démocratique alors que leur mise en place pose de nombreux problèmes et aurait demandé une large discussion au CA.

A été aussi programmé et démarré le déménagement d'un site de Melun vers Torcy sous la direction du directeur de centre sans garantie pour les collègues. Et nous ne sommes pas au bout de nos peines !

Le premier CE doit désigner les 3 personnalités exté-

rieures prévues dans nos statuts. Il faudra ensuite un autre CE pour élire le président et lancer l'appel d'offre pour le choix du directeur, il faudra voter le règlement intérieur... Peut-être serons-nous opérationnels avant l'été mais ce n'est pas sûr ! Depuis l'intégration des élus de l'ancien CA sont invités au CA de Paris 12 et peuvent s'y exprimer. On peut souligner la volonté de la présidente de Paris 12 d'associer l'IUFM, de discuter et de permettre concrètement à ses enseignants de participer aux diverses instances de Paris 12. Pour le moment l'intégration à Paris 12 n'a pas modifié sensiblement la vie et le fonctionnement de l'IUFM. Mais qu'en sera-t-il avec la LRU ?

COMMENT LES COLLÈGUES ONT VÉCU CETTE INTÉGRATION ?

Beaucoup de collègues ont exprimé de vives inquiétudes sur l'avenir de l'IUFM et l'intégration est ressentie comme une première étape vers la suppression des concours.

Les collègues ont aussi beaucoup d'inquiétudes sur la question des primes, de la prise en compte des visites de stagiaires dans les services, des frais de déplacement (aggravés dans le cas du déménagement Melun-Torcy).

Un collègue s'inquiète de la disparition de l'année de PEI dont il pense qu'elle se fera à l'université par la licence pluridisciplinaire.

Les enseignants chercheurs s'inquiètent beaucoup de la composition des commissions de recrutement surtout avec la LRU.

Enfin, tous soulignent le point très négatif que constitue la lenteur de la mise en place des nouvelles instances due en particulier au refus des syndicats des usagers que les élections se fassent plus tôt puis au rectorat qui a sans cesse reculé la date de la première réunion laissant s'installer l'arbitraire pour nombre de décisions importantes.

On peut souligner la volonté de la présidente de Paris 12 d'associer l'IUFM, de discuter et de permettre concrètement à ses enseignants de participer aux diverses instances de Paris 12



Les BIATOS et l'intégration → propos recueillis par Marie-Laure Elalouf, IUFM de Versailles

L'intégration a été synonyme de restructuration des services et mutations de personnels. Les nouveaux modes de fonctionnement ne sont pas sans poser problèmes.

AVEC L'INTÉGRATION DE L'IUFM, LES SERVICES CENTRAUX ONT ÉTÉ RAMENÉS À 5 SERVICES DE PILOTAGE : INFORMATIQUE, PATRIMOINE-LOGISTIQUE, RESSOURCES HUMAINES SERVICE DE LA SCOLARITÉ ET SERVICE FINANCIER. VOUS AVEZ ÉTÉ ÉLUE AU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'IUFM DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES POUR LE SNASUB-FSU. QUEL EST VOTRE POINT DE VUE SUR CETTE RÉORGANISATION ?

La question posée est celle de la marge d'autonomie laissée à l'IUFM. Le service dans lequel je travaille, la scolarité, a été le moins touché. L'université a reconnu ne pas avoir le savoir faire pour gérer les stagiaires, ce qui fait que l'on n'a pas de feu vert à demander ou de réponse à attendre. Toutefois, il y aura un travail supplémentaire d'harmonisation, puisque nos données sont actuellement sur le logiciel Prothée et que l'université utilise Arpège. L'an prochain, nous utiliserons les deux logiciels, parce que celui de l'université ne permet pas de faire toutes les opérations de mise en stage dont nous avons besoin. Par ailleurs, notre responsable a dû prendre en charge la régie, ce qui l'oblige, au moment des inscriptions, à porter des sommes importantes à la trésorerie générale, ce qui était auparavant assuré par l'agent comptable (dont

le poste a été supprimé par l'intégration). En revanche, au service financier, avec le départ de l'agent comptable, le travail a perdu beaucoup d'attrait. Le service des ressources humaines aussi tend à devenir une boîte aux lettres. Tous les dossiers administratifs des personnels de l'IUFM ont été saisis sur Arpège de juin à octobre à Cergy même, siège de l'université intégratrice. À Versailles, siège de l'IUFM, seule la consultation est possible (encore faut-il avoir eu une formation pour l'utilisation). Si un collègue change d'échelon, l'information parvient à l'université qui saisit une modification sur Arpège. Le suivi de carrière ne peut plus se faire depuis l'IUFM. La totalité des dossiers administratifs est partie à l'UCP. Il a seulement été fait des photocopies pour conserver des fonds de dossiers au siège de l'IUFM. La gestion des

heures complémentaires et des cumuls reste toutefois du ressort de ce service, et cela s'avère un très gros travail compte tenu de la réduction du service de 5 personnes à 1 et demie.

CONCERNANT VOTRE REPRÉSENTATION AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ, QUELLES ONT ÉTÉ VOS REVENDEICATIONS ? QUE CONSTATEZ-VOUS ?

Les élus de la CPE de l'IUFM ont été invités à la commission paritaire d'établissement de l'université mais sans droit de vote. Son mandat a été raccourci d'un an à notre demande pour permettre des élections le 17 janvier 2008, soit tout de même un an après l'intégration. Cette information n'a été donnée que le 16 novembre pour le dépôt de nouvelles listes communes Université/IUFM avant le 5 décembre...

SI VOUS AVIEZ DES RECOMMANDATIONS À FAIRE À DES COLLÈGUES QUI ENTRENT MAINTENANT DANS LE PROCESSUS D'INTÉGRATION, SUR QUOI INSISTERIEZ-VOUS ?

J'insisterais surtout sur :

- la spécificité du territoire académique de l'IUFM dont l'université ne se rend pas nécessairement compte ;
- l'endroit où l'université positionne le curseur de l'autonomie ;
- l'inévitable restructuration du service du personnel et financier, d'où la nécessité de faire des rencontres entre services identiques, surtout quand le siège de l'IUFM et celui de l'université intégratrice sont éloignés.

Devenir des Centres de ressources documentaires des IUFM → par Catherine Blanchard, Bernadette Gastou-Lafossa, PRCE documentalistes, IUFM de l'académie de Grenoble

L'intégration des IUFM à l'université pose de nombreux problèmes aux différents services de l'IUFM. Celui des Centres documentaires est exposé ici à travers le cas de Grenoble.

Un des premiers à avoir été intégré, l'IUFM de Grenoble fait partie maintenant de l'Université scientifique (UJF). En conséquence, deux solutions sont proposées aux CRD actuels : l'intégration ou l'association au Service Inter-Etablissement de Coopération Documentaire de cette université (le SICDI).

Hypothèse de l'association : la bibliothèque restant sous l'autorité de l'IUFM, le budget reste entièrement à sa charge. La dotation normée attribuée par la Sous-direction des bibliothèques (SDBIS), ne lui est plus versée. Les droits de bibliothèques payés par les étudiants de l'IUFM et reversés

Le problème des PRCE affectés dans les centres de documentation, problème national, se repose à cette occasion

par l'UJF au SICDI ne sont pas redistribués à l'IUFM. **Hypothèse de l'intégration :** La dotation normée attribuée au SICDI est abondée de crédits « fléchés » pour la bibliothèque de l'IUFM. Les droits de bibliothèques sont reversés par l'UJF au SICDI, dont la bibliothèque d'IUFM est une composante. Les crédits apportés par l'IUFM sont transférés au SICDI. La bibliothèque de l'IUFM est érigée en section documentaire et organisée en centre de responsabilité (CR) sous le nom de « BIUFM » au sein du budget du SICDI. Les crédits de fonctionnement nécessaires au développement de la bibliothèque d'IUFM seront inscrits au sein de ce CR. Les crédits d'investissement resteront dans le CR de la direction du SICDI.

À Grenoble : suite au précédent Conseil de la documentation, un rapport, élaboré par la conservatrice des centres de l'IUFM et le directeur du SICDI préconise l'intégration qui offre des garanties supé-

rieures à l'association sur de nombreux points. Son principe a été accepté par la direction de l'IUFM. La bibliothèque (l'ensemble des anciens CRD) deviendrait alors une section documentaire relevant du directeur du SICDI, avec la conservatrice comme chef de la section BIUFM (Bibliothèque Interuniversitaire pour la Formation des Maîtres). - Sur le plan financier un budget de fonctionnement sera garanti pour le renouvellement des collections, des équipements, la ré-informatisation...



© DR



► - Sur le plan des personnels, l'ensemble des BIATOS, actuellement en poste en documentation, est favorable à l'intégration (reconnaissance professionnelle, suivi de carrière, formation...). Le problème des PRCE affectés dans les centres de documentation, problème national, se repose à cette occasion. Pour les 2 postes de PRCE documentation grenoblois, la proposition est la suivante: l'un demeure à l'IUFM pour continuer des formations au sein de l'UD documentation, l'autre rejoint le SICDI, et sa transformation serait demandée rapidement lors du départ à la retraite de la titulaire. Actuellement c'est le transfert des personnels, demandé par le direc-

teur du SICDI qui pose problème à la direction de l'IUFM qui souhaite les garder comme moyens propres tout en les plaçant sous l'autorité du directeur du SICDI.

Au niveau national: la SDBIS préconise l'intégration de toutes les bibliothèques d'IUFM au sein des SICD pour fin 2008, date butoir de l'intégration des IUFM aux universités.

Un groupe de travail national, présidé par le directeur du SICDI de Grenoble, vient d'être mis en place (fin octobre) pour réfléchir à toutes les implications qui découlent de cette intégration, notamment aux aspects juridiques liés à l'affectation ou à la mise à disposition des personnels dans les SICD des universités.

À ce jour, aucun budget n'a été prévu à l'IUFM de Grenoble pour la documentation en 2008, mais une solution provisoire semble pouvoir se mettre en place pour assurer une transition budgétaire viable:

- la sous-direction des bibliothèques verserait un budget identique à celui alloué précédemment;

- l'IUFM devra prévoir d'affecter un budget sur ses fonds propres;

- reste en suspens le problème du reversement des droits de bibliothèque payés par les étudiants lors de leur inscription à l'IUFM/UJF.

PAYER PLUS POUR AVOIR MOINS !

Un premier effet de l'intégration de l'IUFM de Paris ou plus exactement de la mise en commun des services de documentation: on vient de nous annoncer l'obligation de passer par les marchés conclus par Paris IV pour les abonnements, ce qui occasionne un surcoût de 1600 euros. Bilan de l'opération: il nous est demandé de supprimer des abonnements !

La préprofessionnalisation à l'université de Metz

→ par Paul Stolze, IUFM de Lorraine

La préprofessionnalisation a existé largement dans les universités. Avec le LMD elle a eu tendance à être réduite, voire à disparaître. Là où elle existe elle est parfois à repenser, comme à Metz.

UN MODULE « MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT »

Depuis l'année universitaire 2005-2006, l'Université Paul Verlaine de Metz a mis en place un module optionnel en L3 intitulé « Les métiers de l'enseignement ». Ce module est optionnel. Il est pris en compte à la fois pour l'obtention de la licence et pour l'obtention des points au barème pour entrer en formation PEI à l'IUFM.

Ce module, a été construit autour d'un schéma général: une mise à niveau en maths et en sciences, une information sur l'École actuelle et ses problèmes. Sa mise en œuvre a été assurée par des volontaires à la suite d'un appel de candidatures parmi ceux-ci. Ce sont majoritairement des PUIFM qui ont répondu, car les universitaires se sentent en général peu concernés par la formation du primaire.

Cette formation concerne trois UFR: MIM (Mathématique, Informatique, Mécanique... et les STAPS); SHA (Sciences Humaines et Arts), Lettres. Un schéma commun est repris par les 3 UFR: des cours qui aboutissent à un examen, souvent le premier

Ce sont majoritairement des PUIFM qui encadrent ces formations

semestre; et un stage en école avec un rapport de stage évalué, souvent le second semestre. Mais les cours sont d'une grande variété, et en quantité et en qualité d'une UFR à l'autre. Les SHA offrent un renforcement en maths et sciences; les MIM en histoire géographie; les lettres ont un module: pratiques langagières et culturelles dans la réussite et les échecs de l'école.

Les publics sont d'importance variée: 130 étudiants en lettres, tout comme en SHA; mais une quarantaine en MIM avec une majorité d'étudiants en STAPS. Tous ne seront pas admis à l'IUFM.

Les étudiants viennent à ces cours (même s'il y a de l'absentéisme, parfois lié aux heures de cours, comme de 18 heures à 20 heures) et semblent les trouver intéressants. Ils ont des stages en école jugés très positivement et par les maîtres d'accueil et par le professeur référent de l'université qui évalue les rapports de stage. Des étudiants retournent même à l'école après la période de stage, invités à un spectacle de l'école ou pour voir la fin d'un travail commencé en leur présence.

Sur le plan pratique, les étudiants qui ont suivi cette formation semblent être admis plus facilement en formation PE I.

LES PROBLÈMES

C'est une formation ponctuelle qui n'a pas envisagé l'ensemble de la formation des maîtres: il y a des risques de redites entre les cours à l'université et les cours à l'IUFM (ex. le problème des ZEP et des élèves en difficulté).

De même, il n'y a pas de recherche de cohérence entre la formation en licence et la préprofessionnalisation (les étudiants en psycho font 2 semaines de stage en école pour leur licence; on en rajoute une semaine en prépro, sans aucune concertation).

Chaque UFR raisonne de son côté, avec des principes communs, mais avec des formations en fait, très disparates.

Cette formation concerne surtout les PE car il y a un numerus clausus pour être PE I; les PLC sont rares (et il y en a quelques-uns) car cela ne compte ni dans leur licence, ni dans l'admission à l'IUFM (ex. en histoire, arts plastiques).

L'investissement des universitaires est faible. Ces cours sont majoritairement assurés par des PUIFM, voire des DEA pour les préparations de stage. Malgré ses imperfections, c'est une formation à conserver, elle intéresse les étudiants qui viennent nombreux aux cours; elle leur permet de voir la réalité actuelle du métier et les exigences du concours (pour les remises à niveau).

Mais elle est à repenser en répondant aux questions: comment articuler la prépro et la formation en IUFM; comment articuler la prépro et la formation en licence ?

Des questions restent ouvertes notamment celle concernant la sensibilisation au métier d'enseignant qui ne concerne que la troisième année de licence et non pas toute la licence, avec une progressivité entre L1 et L3.

La recherche dans un IUFM intégrée à l'université

→ par Marie-Laure Elalouf, IUFM de Versailles

L'intégration dans l'université devrait être, pour les recherches en éducation, une occasion de se développer et de trouver enfin une place reconnue dans la recherche française. Marie-Laure Elalouf démontre que la situation n'est pas si simple.

L'intégration des IUFM à l'université entraîne une reconfiguration des cadres dans lesquels s'élabore la politique de recherche, avec des incidences sur les rattachements des enseignants-chercheurs aux laboratoires, sur les thématiques, mais aussi les recrutements. J'essaierai de faire la liste des questions qui se sont posées dans l'IUFM de l'académie de Versailles en indiquant comment il y a été répondu en fonction de ses caractéristiques et de son histoire et en soulignant à l'avance que d'autres réponses sont possibles, tant les situations sont différentes d'un IUFM à l'autre.

Seront indiquées en encadré les questions qui restent en suspens ou qui appellent une visée prospective.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION DÉCRITE :

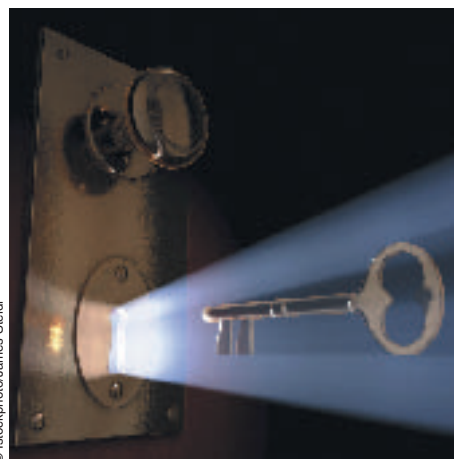
- un IUFM de grande taille intégré dans une université nouvelle de petite taille, dans laquelle toutes les spécialités ne sont pas représentées, notamment les sciences de l'éducation ;
- un nombre important d'enseignants-chercheurs, historiquement plus investis dans les concours de recrutement du second degré que dans la formation des professeurs des écoles et dans la formation professionnelle, initiale et continue des professeurs du second degré ;
- la non-reconduction à partir du contrat 2004 des équipes internes qui avaient permis d'associer des formateurs et des enseignants-chercheurs à des thématiques liées à la formation.

DES ANCIENNES INSTANCES AUX NOUVELLES

Le règlement intérieur de l'IUFM comportait, parmi les commissions préparatoires au CA et au CSP, une commission de la recherche, comprenant des membres des deux

conseils. La direction de l'IUFM ayant fait le choix de ne pas reconduire le principe d'appels d'offres sur des questions de formation, financés après évaluation externe et interne, les enseignants-chercheurs ont dû adosser exclusivement leur activité de recherche sur leur laboratoire d'appartenance. Pour maintenir une dynamique associant des formateurs de différentes catégories, la commission recherche s'était fixée pour objectifs, dans le contrat d'établissement :

L'enseignement, la formation sont-ils des objets de recherche légitimes ?



© iStockphoto/James Steidl

La recherche en IUFM doit associer des formateurs de différentes catégories

- de favoriser l'insertion dans la recherche des personnels affectés à l'IUFM ;
- de valoriser les recherches menées par les formateurs de l'IUFM ;
- d'établir et de resserrer les liens entre formation et recherche, en partenariat avec les universités.

Au moment de l'intégration, plusieurs questions se sont posées :

- comment faire connaître à nos collègues de l'université intégratrice la spécificité des recherches sur l'enseignement, les apprentissages et la formation ?
- comment être représenté dans les instances de l'université et les nouvelles instances de l'école intégrée ?
- quelles relations établir avec les équipes et laboratoires de l'université intégratrice ?

UN DIFFICILE EXERCICE DE PÉDAGOGIE POUR NOUS

On sait que la recherche issue des IUFM est regardée avec une certaine suspicion quand bien même les enseignants-chercheurs sont reconnus dans leur laboratoire d'appartenance. L'enseignement, la formation sont-ils des objets de recherche légitimes ? À cette question, toujours en filigrane, s'ajoute une



méconnaissance des travaux menés dans ce domaine. Pour faire comprendre la spécificité de ces travaux, la commission recherche a dressé une cartographie des recherches menées par les formateurs de l'IUFM en matérialisant leurs interrelations :

- recherches sur l'institution scolaire et les systèmes éducatifs ;
- recherches sur les savoirs (savoirs savants/savoirs enseignés/programmes) ;
- recherches sur les manières dont les élèves apprennent, avec leur versant didactique et sociologique ;
- recherches sur les pratiques des enseignants ;



© iStockphoto/Don Bayley

– recherches sur les formations (qui sont les formateurs ? Quels sont leurs savoirs, leurs pratiques ? Quels sont les effets des scénarios de formation qu'ils élaborent ?).

Cette commission a tenté de faire comprendre que ces recherches exigent une collaboration étroite entre les différentes catégories de formateurs.

Il reste beaucoup à faire ; un colloque est à l'étude sur la question des didactiques pour contribuer à clarifier les positionnements de chacun par rapport aux disciplines enseignées dans l'université intégratrice et aux sciences de l'éducation.

LA REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES

Dans l'attente d'élections renouvelant les conseils de l'université, d'anciens élus de l'IUFM ont été invités au conseil scientifique de

l'université, ainsi que d'autres formateurs, de façon à représenter les grands domaines disciplinaires et les deux axes de recherche existant à l'IUFM : recherches dans une discipline et recherches sur l'enseignement, les apprentissages et la formation.

Les nouveaux statuts de l'université, qui applique par anticipation la loi LRU, prévoient un collège propre pour l'IUFM au CEVU mais pas au conseil scientifique.

Compte tenu des nouvelles prérogatives du conseil scientifique pour le recrutement et la carrière des enseignants-chercheurs, une vigilance est nécessaire dans la constitution des listes pour assurer la présence de l'IUFM dans ce conseil.

Du côté de l'école interne qu'est devenu l'IUFM, c'est au conseil des départements qui réunit les 9 chefs de départements sous la présidence du Directeur qu'échoit l'examen des questions relatives à la recherche, notamment l'attribution des décharges pour thèse et les initiatives pour développer les liens entre recherche et formation. La discussion a été serrée pour maintenir dans les statuts provisoires de l'IUFM et le règlement intérieur une instance à ce niveau, la volonté de tout déléguer à l'université l'emportant du côté de la direction. L'IUFM a pâti de l'absence d'instances électives et de concertation démocratique pendant presque un an, entre le 1er janvier, date de l'intégration et le 15 novembre, date de la première réunion du conseil d'école. Les difficultés ont été accentuées par la coïncidence de la LOLF⁽¹⁾, du cahier des charges de la formation, de l'intégration, de la LRU, à quoi s'ajoute aujourd'hui un projet de mastérisation sans réels garde-fous.

Quelles sont aujourd'hui nos marges de manœuvre ?

LES RELATIONS AVEC LES ÉQUIPES DE RECHERCHES DE L'UNIVERSITÉ

Une tension a été perceptible dès le début entre deux intérêts divergents : ceux de l'université qui sou-



© iStockphoto/Jamne Aivo

La sous-représentation des professeurs d'université dans les IUFM risque d'induire des déséquilibres, qui peuvent être accentués par la sous-représentation des enseignants-chercheurs issus d'autres IUFM parmi les membres extérieurs

haite renforcer ses équipes de recherche et ceux de l'IUFM dont la vocation est académique. Certains collègues ont pu intégrer des équipes de l'université, mais en raison du décalage entre les dates du contrat des deux institutions, celles-ci ont dû le faire à moyens constants. Pour d'autres, la solution a été recherchée du côté de conventions. La taille critique pour la constitution de nouvelles équipes se trouve également posée. Un certain nombre d'enseignants-chercheurs dont les spécialités ne sont pas représentées dans l'université intégratrice manifestent leur inquiétude : comment leur carrière sera-t-elle gérée ? Une inquiétude plus vive encore porte sur le recrutement. Avec la loi LRU, la référence à des commissions mixtes IUFM/Université disparaît.

Comment l'IUFM sera-t-il représenté dans les comités de sélection ? La sous-représentation des professeurs d'université dans les IUFM risque d'induire des déséquilibres, qui peuvent être accentués par la sous-représentation des enseignants-chercheurs issus d'autres IUFM parmi les membres extérieurs⁽²⁾.

Dans le calendrier précipité imposé aux IUFM pour l'intégration, aucune de ces questions n'a pu être anticipée, et les solutions trouvées dans l'urgence demandent à être examinées collectivement et sans doute, pour certaines, repensées.

1. Une des conséquences de la LOLF est que les chercheurs vont être incités à se rattacher à leur université au détriment de regroupements qui pouvaient avoir une logique scientifique.

2. Cette question mériterait à elle seule un article : la mise en œuvre de la LRU va peser sur les recrutements d'enseignants-chercheurs en IUFM.



AIX-MARSEILLE

Où maintenant il reste le pain noir

→ par le bureau de la section SNESUP, IUFM d'Aix-Marseille

RÉSUMÉ DES ÉPISODES
PRÉCÉDENTS

Janvier 2007 : notre établissement est le premier à être intégré à l'Université, avec celui de Versailles.

Février-mai 2007 : la composition du conseil d'école (CE) proposée par les soins de notre directeur est contestée par la FSU dans son ensemble, puisque la proportion des élus représente juste 50 % des membres (c'est de l'ordre de 60 à 70 % pour d'autres écoles dans la même université). Les statuts sont votés par le CA de l'IUFM qui tient lieu de CE provisoire, grâce essentiellement au soutien des institutionnels et de quelques représentants élus acquis à la hiérarchie.

15 mai 2007 : élection du Conseil d'École où les découpages soigneusement établis par la direction ne permettent pas de traduire correctement le succès de la FSU au niveau des sièges.

26 juin 2007 : première réunion du CE nouveau. Élection du président. Un seul candidat se présente : l'inspecteur de l'Académie de Vaucluse. Nous (FSU) ne prenons pas part au vote après explication. Annonce de la prochaine réunion du CE pour fin août avec point principal à l'ordre du jour : proposition au ministère d'un directeur de l'IUFM intégré. Malgré les protestations des élus FSU, la date est arrêtée au 30 août.

3 juillet 2007 : publication au JO de la vacance de poste à la direction de l'IUFM de notre académie (date limite de réception des candidatures auprès du président de l'Université de Provence le 16 juillet).

20 juillet 2007 : un seul candidat se présente aux fonctions de directeur : Jacques Ginestié (ex directeur, administrateur provisoire).

Fin août 2007 : Les élus de la FSU boycottent la séance du CE simulacre de démocratie.

30 août 2007 : élection par le CE de Jacques Ginestié (sans concurrent), par 21 présents sur 40 membres.

NOTRE SITUATION AUJOURD'HUI
Premier IUFM de France à « profiter » de l'intégration grâce au zèle conjoint du recteur, du président de l'Université de Provence et du directeur de notre établissement, nous percevons à quel point l'opération qui un temps nous a été présentée comme une chance, se révèle aujourd'hui avant tout comme le fac-

teur principal des dégradations de nos conditions de travail. C'est en effet toujours au nom de cette intégration et au prétexte d'une mise en conformité avec les règles en vigueur dans l'Université de Provence que les dirigeants de l'école intégrée nous présentent les mesures restrictives qui affectent notre environnement et du coup aussi, le moral de bon nombre d'entre nous. Tous ces coups portés au quotidien professionnel des formateurs se fondent essentiellement sur un climat de défiance déjà décrit dans les colonnes de la revue : tout se passe comme si on considérait les équipes de formateurs de nantis indûment pourvus d'avantages qu'il faudrait leur supprimer.

Trois exemples significatifs advenus depuis la rentrée universitaire, peuvent

Il est urgent de prévoir les moyens nécessaires à la formation des enseignants, mais aussi à celle des formateurs afin de prendre acte de cette nouvelle professionnalité

leur statut : on prévoit de leur imposer une charge de 37 heures hebdomadaires au lieu de 30 (+ 6) et un autre régime de congés annuels, au prétexte que ces statuts « privilégiés » n'ont pas la moindre légitimité à l'université. Nous ne parlerons pas des réductions horaires qui touchent certains dispositifs disciplinaires de formation, au mépris des conséquences négatives (voire catastrophiques) qu'elles ne manqueront pas de provoquer au niveau des performances de nos étudiants.

La politique en matière de formation des formateurs souffre aujourd'hui, plus que jamais des mêmes restrictions.

Les besoins en ce domaine primordial restent énormes et l'intégration à l'université n'y a rien changé. Là encore la suspicion fait loi et les « groupes de développement » (dispositifs permettant d'articuler mieux les formations à la recherche) se voient soumis à des règles imposées sans explication (donc d'apparence arbitraire), au lieu d'être encouragés. Il est pourtant essentiel que les formateurs aient accès à des formations qui, tout en leur permettant d'interpréter les nouvelles prescriptions, puissent aussi les aider à préparer les futurs enseignants à faire face à des situations inédites de travail pour lesquelles leurs aînés se disent démunis car non préparés par leur formation à l'IUFM.

Pourrons-nous longtemps encore ignorer ce fait ?

Au moment où la formation des enseignants a prétention à « s'universitariser », au moment où cette formation fait l'objet d'un référentiel de compétences réaffirmant un certain nombre de valeurs supposées orienter les pratiques de chacun, au moment où le travail des élèves ne peut s'envisager en deçà de certaines connaissances, il est urgent de réagir et de prévoir les moyens nécessaires à la formation des enseignants, mais aussi à celle des formateurs afin de prendre acte de cette nouvelle professionnalité qui se dessine à travers la multiplicité des fonctions que doivent assumer les professeurs du primaire comme du secondaire.

C'est à ce prix que l'on pourra prétendre à une formation de qualité des enseignants de la République.



© istockphoto/Thomas Strange

L'intégration se révèle aujourd'hui avant tout comme le facteur principal des dégradations de nos conditions de travail

témoigner de cet état déplorable du climat au sein de l'IUFM :

- En premier lieu, les heures complémentaires concernant l'année universitaire 2006/2007 furent érigées en monnaie d'échange pour venir combler les sous services constatés, de fait infimes en rapport avec la globalité des services effectués et assez souvent provoqués par des déclarations incomplètes ou communiquées tardivement... Il a fallu se battre et menacer pour que la mesure soit retirée.

- * C'est ensuite au cours d'une séance du conseil d'école que l'on s'aperçoit que la mise au vote a priori inoffensive d'un calendrier des périodes ouvrables pour l'année vient en fait changer (en le détériorant) le mode de calcul du service restant dû par un formateur en cas de congé de maladie.

- Pour finir, ce sont nos deux collègues rescapées PRCE documentalistes qui sont attaquées, au mépris de

GRENOBLE

LE CONSEIL D'ÉCOLE FAIT DE LA RÉSISTANCE

Au cours de sa première réunion, le conseil d'école fraîchement élu en novembre a manifesté son désaccord en refusant deux des cinq personnalités extérieures proposées conjointement par le président de l'université et le recteur.

Le deuxième acte de résistance s'est déroulé lors de l'élection du président du conseil de l'école. L'administrateur provisoire (ex directeur) a été mis en minorité, le candidat qu'il proposait pour le poste de président ayant en effet été rejeté par le conseil. C'est Jean-François Massol, PU de littérature française à Grenoble 3 (une des 3 universités de Grenoble) qui a été élu avec le soutien d'une grande majorité des personnels et des usagers.

**Philippe Martel***L'école française et l'occitan. Le sourd et le bègue*

Publications de l'université Paul-Valéry, Montpellier III. Collection « Études occitanes »

« **L**e français sera seul en usage dans l'école. » Cet alexandrin boiteux, article 14 du règlement type des écoles de Jules Ferry, décrétait, sans le dire ouvertement, l'exclusion totale des langues de France, dont l'occitan. Et pourtant, plus d'un siècle plus tard, et après des décennies de revendications, ces langues ont une (toute petite) place dans le système éducatif français. Les articles ici réunis analysent certains épisodes de cette histoire depuis le

xix^e siècle. Ils n'affirment pas (avec fureur) que l'école française a persécuté les langues de France, car tous les maîtres n'ont pas été forcément répressifs. Ils n'affirment pas davantage (avec attendrissement) que les hussards de la République, épris de local et amoureux de leur petite patrie, n'ont rien fait contre les langues de France, qui auraient donc décliné toutes seules, car ce n'est pas si simple. Et c'est de la complexité et des contradictions de tout un processus que l'on essaye de rendre-compte ici, à partir du cas occitan. P. B.

*La loi sur les élèves handicapés*

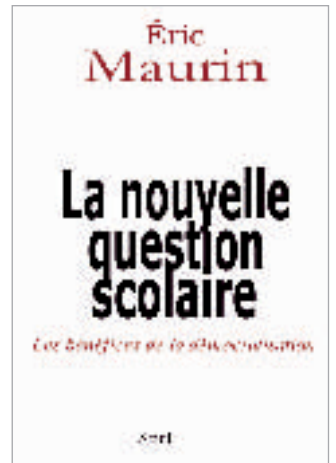
La Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation n° 39, novembre 2007 : loi du 11 février 2005 : évolution ou révolution ? (Editions de INS HEA). *Cahiers pédagogiques* n°459, janvier 2008 : *L'école à l'épreuve du handicap*.

Ces deux revues, en collaboration pour les Cahiers Pédagogiques, font le point sur la loi de février 2005 concernant les handicapés. L'apport est à la fois informatif : qu'y a-t-il dans la nouvelle loi ? les nouveaux dispositifs (les PPS, Plan Personnalisés de Scolarisation)... Il est aussi critique : rôle des AVS(Auxiliaires de Vie Scolaire)... Il apporte des témoignages : mise en place d'une MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)... Les Cahiers Pédagogiques s'intéressent plus au second degré, où l'accueil des handicapés est plus récent qu'à l'école primaire, notamment l'école maternelle. P. S.

**Eric Maurin***La nouvelle question scolaire*

Le travail d'économiste de l'éducation d'Eric Maurin porte d'abord sur le collège unique, avec des expériences scandinaves anciennes, puis sur l'ouverture du lycée et de l'université. Les expériences scandinaves, anglaises et françaises du collège unique montrent que les destins scolaires ont changé : les enfants des milieux populaires ont des destins sociaux bien meilleurs après la démocratisation, en particulier les meilleurs élèves des milieux populaires.

La France est un des pays où le mouvement de démocratisation est le plus remis en cause. Pourtant il y a un lien positif entre les accélérations de la démocratisation et l'amélioration de l'insertion des jeunes. Aujourd'hui, les entreprises demandent des salariés formés à un contexte non programmable à l'avance. Il faut donc une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur. Au passage l'auteur réfute l'idée que les diplômés se dévaloriseraient, seraient de la fesse monnaie éducative. La hausse d'employabilité et de rémunération montre bien que les employeurs rémunèrent les nouvelles compétences apportées par la formation. D. C.

**FORUM****Forum des APS et de l'EPS, 14 et 15 mars 2008 à Rennes**

Le SNEP, le SNESup et le centre EPS & Société organisent un grand forum qui doit réunir tous les acteurs de l'EPS et des APS à l'Université. Le bouleversement général de l'université : mise en place de la LRU, nouveau « plan réussite » en Licence, intégration des IUFM... a des conséquences particulières dans le domaine de l'EPS. Notons : la baisse importante des effectifs en STAPS lié en partie à la baisse des postes au CAPEPS interroge l'avenir de la filière ; la généralisation d'unités d'enseignement libres « EPS » pour tous les étudiants de Licence est un point d'appui pour les SUAPS et la pré-pro IUFM mais posera de nombreux problèmes d'application et incitera à de nouvelles relations entre SUAPS et IUFM ; l'évaluation par compétences à l'IUFM, la suppression des dominantes pour les PE et la perspective de masters



sont des grands chantiers qui mobilisent les IUFM.

Le forum traitera sous forme de conférences, tables rondes et ateliers de ces différents thèmes. En ces temps où l'autonomie annoncée va renforcer l'éclatement des formations et la concurrence entre universités et entre secteurs, il sera surtout

l'occasion de faire se rencontrer à l'échelle nationale tous les enseignants d'EPS et enseignants-chercheurs qui travaillent dans l'enseignement supérieur.

Ce forum est l'occasion de collaborer avec de nombreux partenaires : GNDS, ARIS, UNEF, FFSU, UNCU, AEEPS, LMDE, CGT, UNCU...

Pour s'inscrire et voir le programme, rendez-vous sur le site du SNEP : <http://www.snepfusu.net/forumsup/index.html>. Contact : claire.pontais@snepfusu.net

le snesup
SUPPLÉMENT MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

fdm est un supplément au *SNESUP*, bulletin mensuel du *SNESUP-FSU*
78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris
Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
Guy Odent

Rédactrice en chef :
Michèle Gabert

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi

Coordination des rédactions :
Jean Fabbri, Anne Mesliand

CPPAP : 0 111 507698 D 73
ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
C.A.G. Paris

Impression :
SIPE, 85, rue de Bagnolet
75020 Paris

Photo couverture :
© Istockphoto/
David Marchal